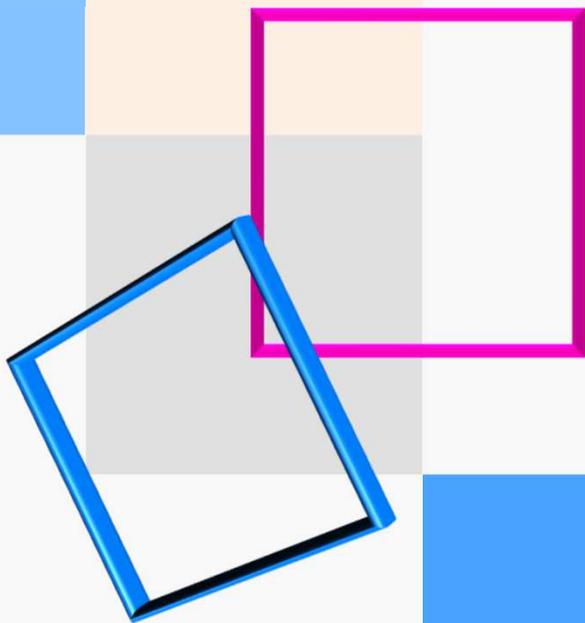
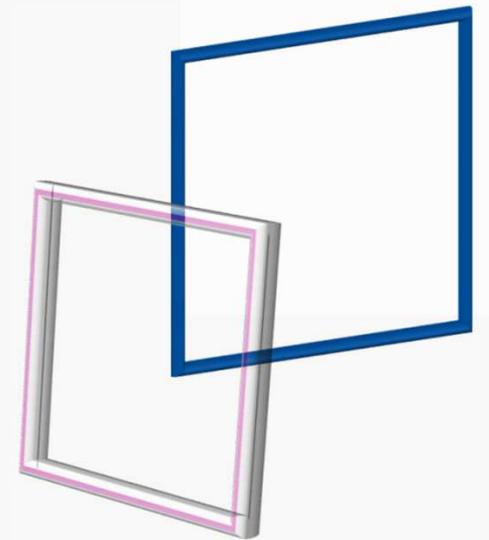
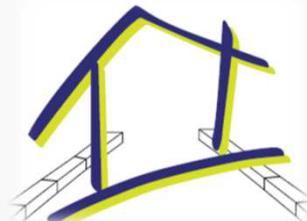


PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION



A.D.A.M.A.L

Association D'Accès et de Maintien Au Logement



Une équipe pluridisciplinaire

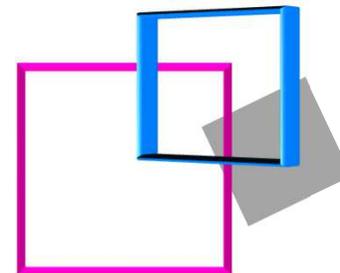
L'équipe est composée de 43 salariés dont 4 ETP d'encadrement et 25 intervenants sociaux compétents dans les domaines de l'accompagnement social et l'insertion par le logement ; le reste du personnel étant affecté à la gestion locative, financière et administrative, l'accueil et l'entretien des locaux.

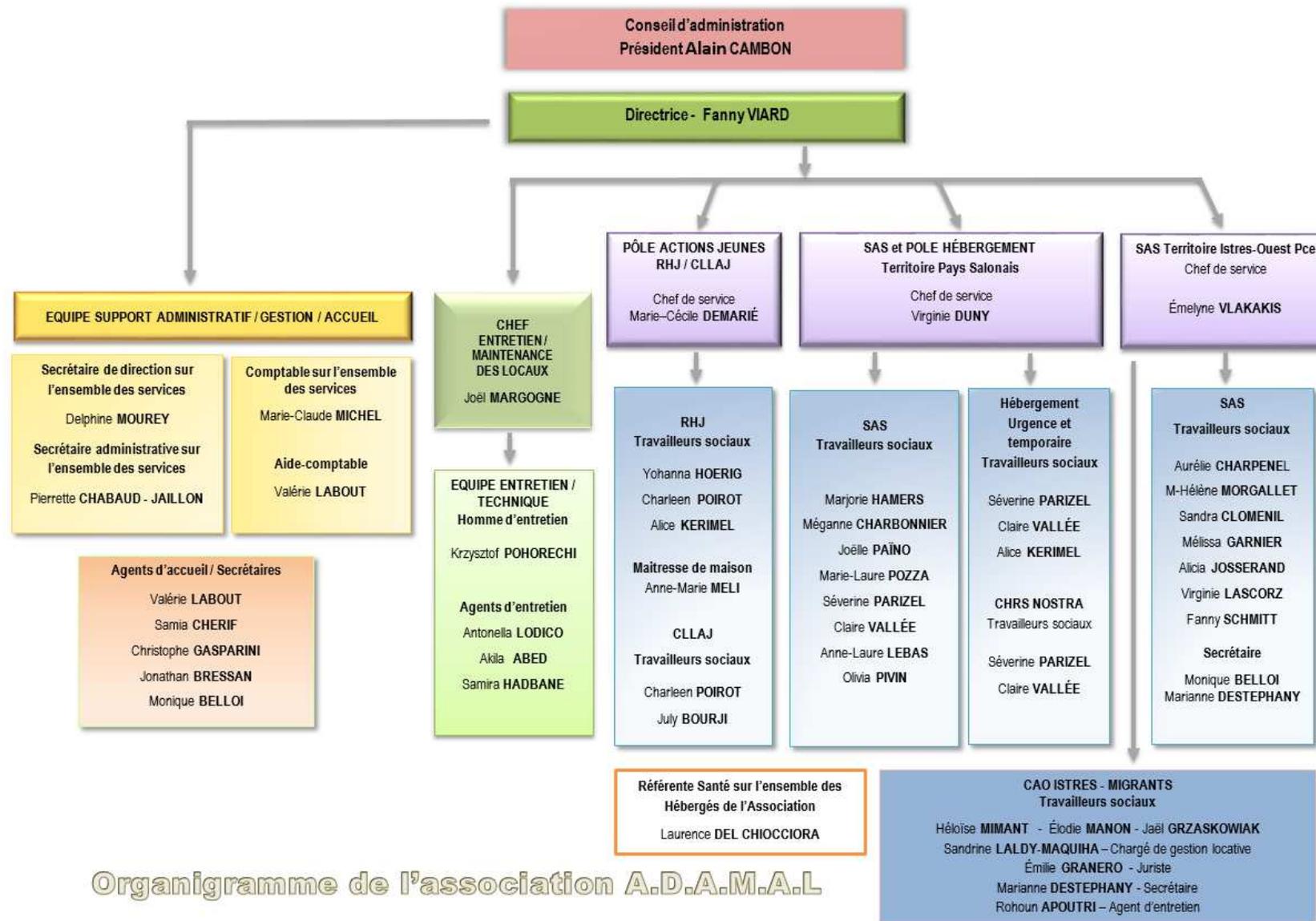
La majeure partie de l'équipe est composée de personnels ayant acquis une solide expérience dans le domaine de l'insertion par le logement et de l'accompagnement des publics en difficultés sociales.

Ces expériences sont consolidées par des formations régulières qui permettent de prendre en compte les évolutions des politiques publiques et des dispositifs s'y rattachant.

Les cadres sont titulaires du CAFERUIS.

L'ensemble des travailleurs sociaux sont tous diplômés en travail social : CESF, assistantes sociales, éducatrices spécialisées ou dans des domaines spécifiques : infirmière, juriste.





Organigramme de l'association A.D.A.M.A.L



L'ADAMAL - Association d'Accès et de Maintien au Logement - est une association à but non lucratif (loi 1901) présente sur la ville de Salon de Provence depuis 1993.

Au cours de son histoire, des mouvements de fusion-absorption ont permis d'élargir son activité par la fusion avec une résidence sociale FJT et par l'extension de son territoire d'intervention sur le secteur Istres Ouest Provence.

Le Conseil d'Administration de l'Association ADAMAL est composé de la façon suivante :

De membres de droit : Un représentant de chaque Conseil de Territoires : Pays Salonais et Istres Ouest Provence et Un représentant de la Ville de Salon-de-Provence et un représentant de la ville de Fos-sur-Mer

De membres actifs : bailleurs sociaux ou privés, associations de logement, institutions ou collectivités publiques, ...
ou toute personne utile pouvant aider à la réalisation des buts de l'association.



Historique de l'Association

De sa création en 1992 à 2010

1992

Création de l'association ADAMAL suite à la mise en œuvre de la loi Besson en 1990 et de la mise en place des PDALPD et des FSL, l'objectif principal étant d'aider et accompagner les ménages dans l'accès et le maintien de leur logement

1993

Mise en place des mesures ASELL

1996

Création du CLLAJ (Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes) avec les premiers logements temporaires pour le public jeune.

1998

Mise en place de l'ARL (Atelier Recherche Logement)

2004—2005

- Augmentation croissante de 6 logements en 2004 à 28 en 2018
- Mandat de gestion avec l'AGFJT
- Fusion avec l'AGFJT, l'association marque son intérêt pour conduire des actions en faveur du logement des jeunes

2006

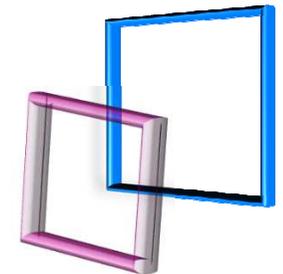
Mise en place des permanences Prévention des expulsions à la MJD de Salon.

2009

Fusion avec l'association AFODELLS de Fos sur Mer, élargissement du territoire d'intervention (Istres Ouest Provence)

2010

- Agrément pour l'activité ingénierie sociale, financière et technique : accompagnement social facilitant l'accès et le maintien dans le logement des personnes défavorisées, assistance aux personnes lors d'un recours dans le cadre du DALO, recherche de logements, participation aux réunions de commissions d'attribution des organismes HLM.
- Agrément pour les activités d'intermédiation locative et gestion locative sociale : location de logements en vue de l'hébergement de personnes défavorisées, gestion de résidence sociales.



Historique de l'Association

De 2010 à nos jours

2014

L'association est agréée pour mettre en œuvre des MASP « administratives »

2015

Ouverture du CHRS NOSTRA et mise à disposition de 5 places pour des publics atteints de pathologies psychiatrique diagnostiquée et stabilisée

Renouvellement des 2 agréments

2016

- Ouverture du Centre d'Accueil et D'orientation pour les migrants sur la commune d'Istres : 60 places
- Mobilisation de 2 logements temporaires sur la commune de Ports Saint Louis du Rhône
- Mise en place d'Aide à la Gestion Locative pour le bailleur social NLP sur la commune de Miramas

2017

- Extension de 10 places de la Résidence Habitat Jeunes avec l'ouverture et inauguration des locaux FOCH 1 au Boulevard Foch à Salon.
- Mise en place d'Aide à la Gestion locative pour le bailleur OPH

2018

- Extension de 17 places de la Résidence Habitat Jeunes avec l'ouverture des locaux FOCH 2 au Boulevard Foch à Salon.
- Extension de 5 places de la Résidence Habitat Jeunes avec l'ouverture des locaux FERRAGE à Saint-Chamas
- Extension de 10 places au Centre d'Accueil et D'orientation pour les migrants sur la commune d'Istres passant ainsi de 60 places à 70 places



But et Principe éthique de l'Association

LE BUT

- Accompagner toute personne éprouvant des difficultés particulières en raison de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'existence à l'accession ou au maintien dans un logement décent, indépendant et adapté.
- Promouvoir toute forme de logements répondant à cet objectif.
- Favoriser l'hébergement des jeunes notamment par la gestion de Résidence Habitat Jeunes.
- Accueillir des migrants et de réfugiés statutaires en leur assurant un hébergement et un accompagnement global adapté en vue de leur insertion sociale et professionnelle.

LES PRINCIPES ÉTHIQUES

Notre volonté est d'agir concrètement pour accroître les capacités d'accueil et d'offre de logements en créant des passerelles pour un public qui a besoin d'être guidé dans les démarches pour l'accès ou le maintien au logement. L'ADAMAL a développé, par le biais de ses services, un savoir-faire et un savoir être dans l'accueil, le suivi et l'accompagnement des ménages (personnes isolées, familles monoparentales, couples, jeunes) en difficultés dans l'accès ou le maintien dans le logement.

L'action sociale de l'ADAMAL s'inscrit dans une démarche éthique basée sur :

- La prise en compte des situations vécues par les personnes concernées
- Le respect de l'autre en tant que sujet
- Une action émancipatrice incluant la participation active des personnes concernées
- Le souci de ne porter aucun jugement moral sur les situations rencontrées
- Les membres de l'ADAMAL agissent dans le respect des singularités et du droit à l'autodétermination des ménages. Ils ont le souci constant de prendre le temps de l'écoute et de s'adapter à la singularité du parcours de chacun, tout en restant dans le cadre de leur intervention.



Le partenariat

Œuvrer à l'insertion sociale des individus, par le biais du logement, ne peut se réaliser efficacement qu'avec d'autres partenaires travaillant sur les champs de l'emploi, de la santé ou de l'action sociale.

C'est la raison pour laquelle nous consacrons beaucoup d'énergie à nous inscrire dans un réseau de partenaires et à le faire vivre sur l'ensemble des territoires où nous intervenons dans un souci de complémentarité et de cohérence au bénéfice des personnes.

Au-delà des partenaires de proximité, l'ADAMAL s'investit dans les réseaux et fédérations :

- ❖ **UNHAJ / URHAJ / UDHAJ** : Unions rassemblant les Résidences Habitat Jeunes (RHJ)
- ❖ **UNCLLAJ / URCLLAJ** : Unions rassemblant tous les Comités Locaux pour le Logement Autonomes des Jeunes (CLLAJ)
- ❖ **FAS** : Fédération des Acteurs de la Solidarité : rassemblant tous les acteurs et opérateurs de l'hébergement et de l'urgence Sociale
- ❖ **URIOPSS** : Union Inter-Régionale Interfédérale des Organismes Privés non lucratifs Sanitaires et Sociaux
- ❖ **ALID** : Association pour le Logement et l'Insertion des Plus Démunis, C'est une fédération départementale regroupant les associations sur le champ de l'accompagnement social lié au logement et de l'hébergement.

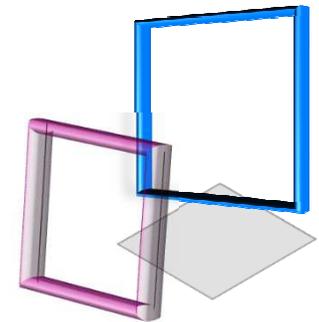
Les publics

L'association accueille tous les ménages (personnes isolées, familles monoparentales, couples) en difficultés dans l'accès ou le maintien dans le logement. A travers l'ensemble de ces actions, l'association propose ses services à 1500 ménages/an en moyenne.

L'ADAMAL est reconnue dans son approche auprès des publics rencontrant des difficultés dans leur parcours logement : personnes seules, femmes victimes de violences conjugales, familles monoparentales, jeunes en rupture familiale. Elle a développé un savoir-faire et un savoir être dans l'accueil, l'accompagnement et le suivi de ces populations.

L'ADAMAL est plus particulièrement en contact avec du public jeune avec la gestion du service CLLAJ et de la RHJ (ex-FJT) sur le territoire du Pays Salonais.

Depuis 2016, l'association ADAMAL a élargi son champ d'activité auprès de publics migrants à travers la gestion d'un Centre d'Accueil et d'Orientation sur le site de l'AFPA à Istres.

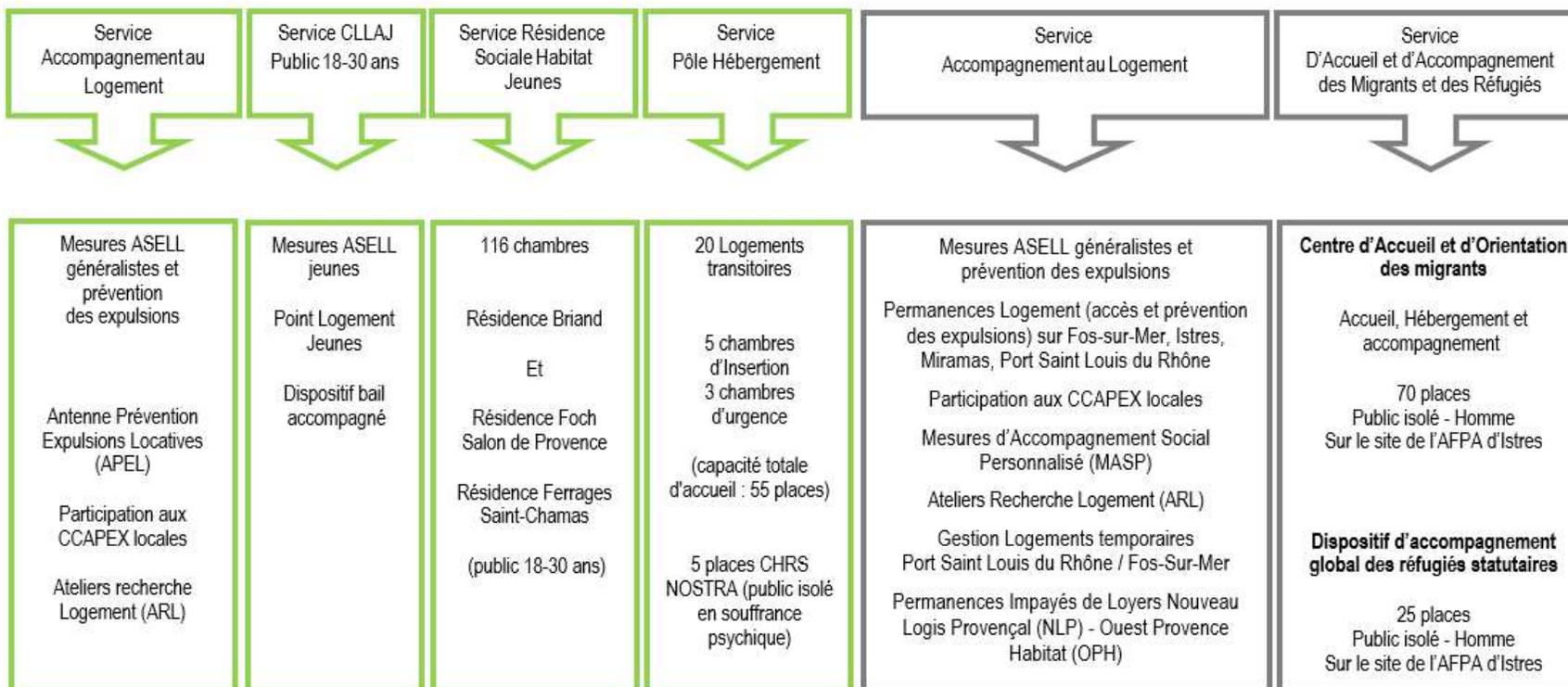


ADAMAL : PARCOURS ACCOMPAGNÉ POUR L'HÉBERGEMENT ET LE LOGEMENT



Conseil de Territoire
du Pays Salonais

Conseil de Territoire Istres
Ouest Provence +
commune de Port de Bouc



L'Accompagnement Socio-Éducatif Lié au Logement - ASELL

Généralistes ou spécifiques Prévention des Expulsions

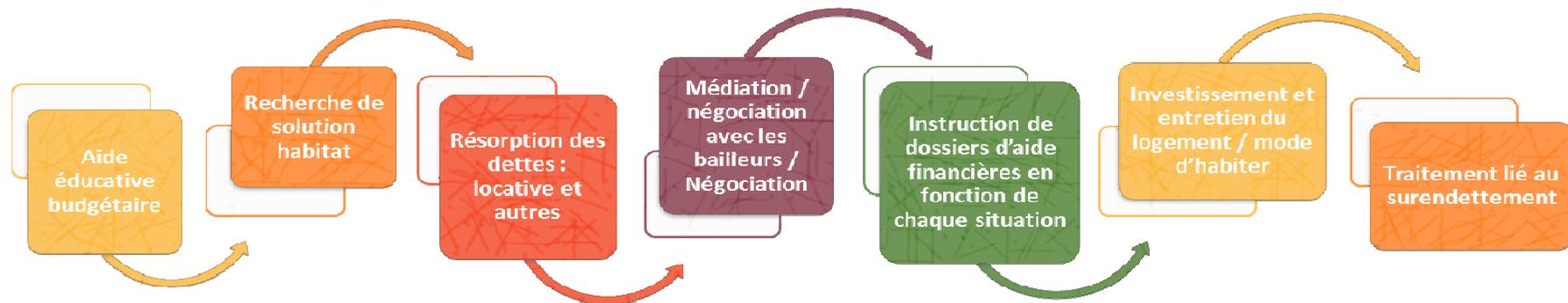
Principales modalités d'intervention

La mesure ASELL est un accompagnement individuel, limitée dans le temps et basé sur le volontariat du ménage.

Le travailleur social intervient selon les modalités suivantes :

- ✓ La visite à domicile : ces visites sont régulières tout au long du suivi et permettent d'appréhender le milieu de vie des ménages, d'évaluer le degré d'investissement ou de dégradation du logement, ...
- ✓ L'entretien individuel : il alterne avec les visites à domicile. Ils sont très souvent réalisés dans les bureaux de l'association ou avec un partenaire extérieur.
- ✓ L'accompagnement dans les démarches : permet de soutenir les ménages lors de la réalisation de démarches parfois complexes.

Principales thématiques travaillées avec les ménages



L' Atelier Recherche Logement - ARL

Dispositif d'accompagnement à la recherche de logement autonome, les ménages sont :

1. Orientés vers cet atelier par le biais d'une fiche de liaison.
2. Invités à une réunion collective d'informations
3. Un rendez-vous individuel leurs est proposé afin de faire une évaluation de leur projet habitat.
4. Ensuite conviés à se présenter à la permanence sans rendez-vous afin de réaliser leurs démarches relatives à la recherche d'un logement ou d'une solution habitat adaptée. Ces permanences sont collectives afin de mutualiser et de favoriser l'entraide entre les personnes.

Principales thématiques travaillées avec les ménages :

- ✓ Recherche de solution habitat et de logement de droit commun
- ✓ Médiation avec les bailleurs / Négociation
- ✓ Investissement et entretien du logement / mode d'habiter
- ✓ Accompagnement dans les démarches administratives liées à l'entrée dans un logement
- ✓ Aide à la constitution de dossiers HLM, DALO, SIAO...
- ✓ Ouverture des droits (APL, FSL, Locapass, Visale...)

Une veille sociale est assurée par un travailleur social de l'ADAMAL pendant trois mois dès la signature du bail. Elle consiste en :

Organisation de la signature du bail et de l'état des lieux, accompagnement si nécessaire

Liens réguliers avec le bailleur du précédent et futur logement

Constitution et suivi des dossiers liés à l'accès (FSL, Locapass, demande d'aide au logement...)

Visites à domicile

Conseil sur les économies d'énergie et de fluides

Conseil sur l'investissement du logement et l'intégration dans le nouveau quartier

Relais avec le référent social et les autres partenaires.



La Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé - MASP

La loi n° 2007-308 du 5 mars 2007 prévoit la mise en place d'un dispositif social spécifique permettant d'éviter le placement sous protection juridique de personnes en grande difficulté sociale dont les intérêts peuvent être préservés par un accompagnement social et budgétaire adapté, appelé MASP (Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé). Le pilotage et la mise en œuvre de ces mesures sont confiés au Conseil Général.

Cette mesure comporte une aide à la gestion des prestations sociales et un accompagnement social individualisé. Il s'agit d'actions favorisant l'insertion sociale de ces personnes et visant à rétablir les conditions d'une gestion autonome des prestations sociales qui leur sont versées.

Un contrat est conclu entre la personne bénéficiaire de la MASP et le Département, renouvelable dans la limite d'une durée totale de quatre ans. Avant tout renouvellement, le contrat devra faire l'objet d'une évaluation.

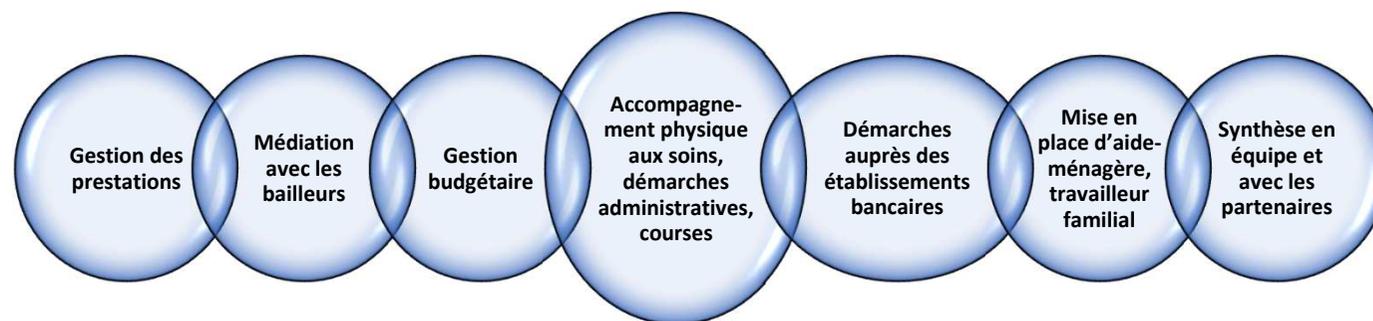
Le bénéficiaire du contrat pourra autoriser le Département à percevoir et à gérer pour son compte tout ou partie des prestations sociales qu'il perçoit, en les affectant en priorité au paiement du loyer et des charges locatives en cours.

Dans les Bouches-Du-Rhône, le Conseil Général a fait le choix de déléguer la mise en œuvre de tout ou partie des MASP à un groupement d'associations qui sont : le SASS La Chaumière l'ADAMAL. Le pilotage est assuré par le SASS La Chaumière.

Les revenus gérés dans le cadre de cette action sont

- ASI (Allocation supplémentaire Invalidité),
- AAH (Allocation Adulte Handicapé),
- Allocations Familiales,
- PAJE (Prestation d'Accueil Jeune Enfant)

Les moyens mis en œuvre :



Hébergement Temporaire & d'Urgence

Dispositif d'hébergement temporaire avec un accompagnement social adapté

Principales modalités d'intervention :

- Pour les chambres d'urgence (uniquement sur SALON DE PROVENCE)

Situées au sein de la Résidence Habitat Jeunes de Salon, 3 chambres sont réservées pour des jeunes femmes de moins de 30 ans en rupture d'hébergement à court terme et sans solution habitat, avec ou sans aucune ressource.

La durée d'hébergement est de 3 mois renouvelable.

- Pour les logements temporaires et les chambres d'insertion

Ils sont meublés et permettent d'héberger des ménages sans solution de logement à court ou moyen terme.

La durée d'hébergement est de 12 mois maximum. L'orientation des ménages se fait par le SIAO.

Situés à Salon-de-Provence : Leur typologie, de la chambre individuelle au T4, permet d'accueillir tous les publics (personnes isolées, couples avec ou sans enfants, familles mono parentales).

Situés à Port-Saint-Louis-du-Rhône : nos 2 logements temporaires (1 T3 et 1T4) nous permettent d'accueillir des couples avec ou sans enfants ou des familles mono parentales.

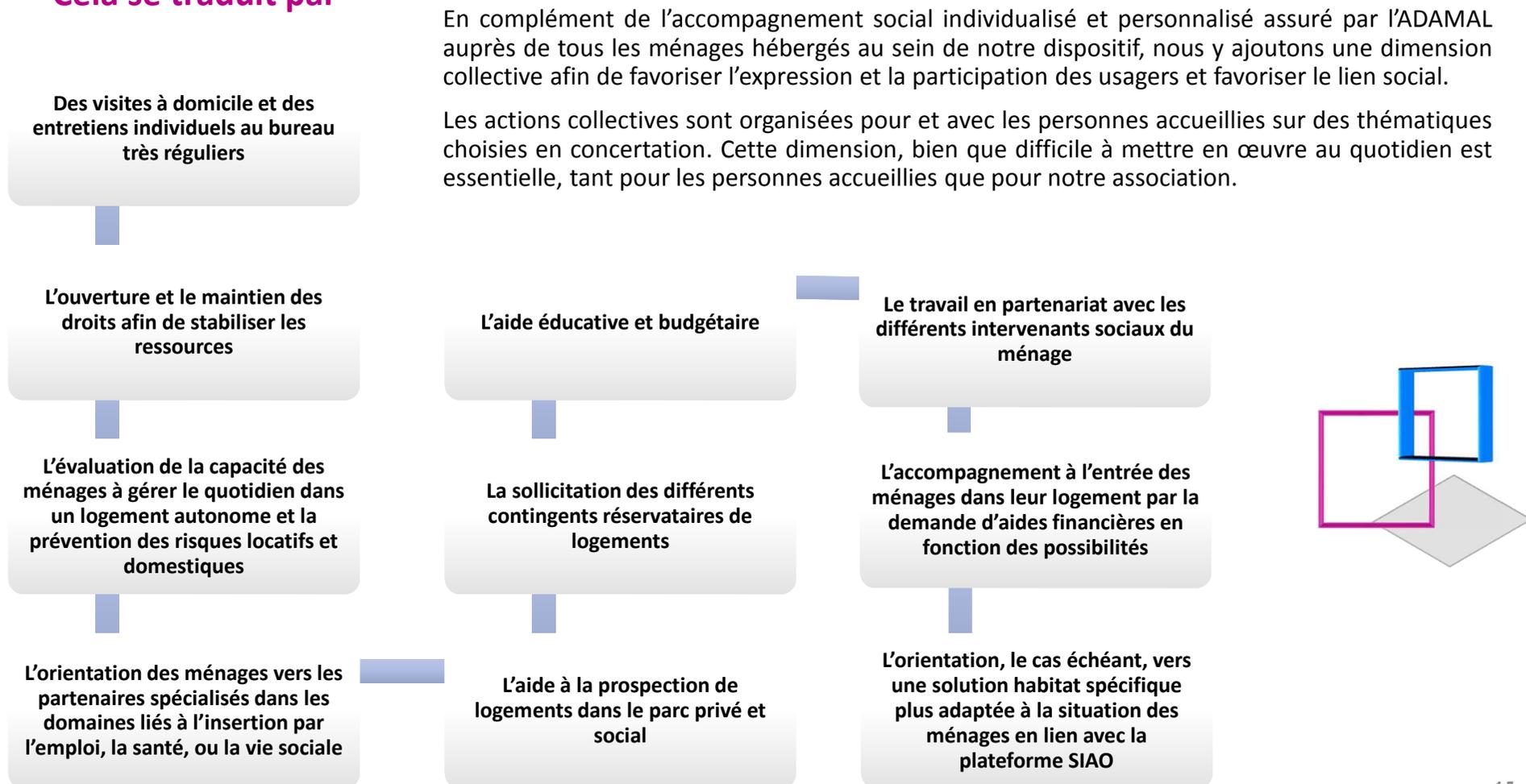
Objectifs principaux :



Hébergement Temporaire & d'Urgence

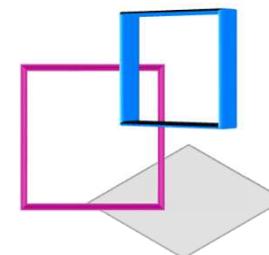
suite

Cela se traduit par



En complément de l'accompagnement social individualisé et personnalisé assuré par l'ADAMAL auprès de tous les ménages hébergés au sein de notre dispositif, nous y ajoutons une dimension collective afin de favoriser l'expression et la participation des usagers et favoriser le lien social.

Les actions collectives sont organisées pour et avec les personnes accueillies sur des thématiques choisies en concertation. Cette dimension, bien que difficile à mettre en œuvre au quotidien est essentielle, tant pour les personnes accueillies que pour notre association.



L' Antenne de Prévention des Expulsions Locatives - APEL

Cette action s'adresse à tous les ménages originaires du Conseil de Territoire de Salon concernés par une dette locative, et souhaitant avoir des informations et des conseils pour éviter une procédure d'expulsion domiciliaire ou y faire face. Des permanences gratuites, sans rendez-vous, assurées par 2 travailleurs sociaux de l'ADAMAL sont proposées tous les 1ers et 3èmes mercredis de chaque mois à la Maison de la Justice et du Droit (M.J.D.) de Salon-de-Provence.

Principales thématiques travaillées avec les ménages :

- Aide éducative budgétaire
- Recherche de solution habitat
- Résorption de la dette locative et des autres dettes
- Médiation avec les bailleurs / Négociation
- Investissement et entretien du logement
- Mode d'habiter
- Traitement lié au surendettement

Pour toutes les situations, l'enjeu de la permanence est de réaliser rapidement un diagnostic de la situation locative et budgétaire, d'évaluer les attentes des personnes et de trouver des réponses adaptées.

Ces problématiques sont liées les unes aux autres et peuvent nécessiter un accompagnement dans la durée. Celles qui adhèrent à cette proposition sont orientées vers un dispositif adapté, souvent une mesure ASELL

Le travail en partenariat reste un appui solide de la permanence prévention des expulsions.

Nous travaillons en lien avec les bailleurs sociaux, parfois des propriétaires privés, les sous-préfectures d'Arles et d'Aix en Provence.

L'objectif de cette permanence est :





Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes – CLLAJ

Le service s'adresse à tous les ménages de 18 à 30 ans issus du Conseil de Territoire du Pays Salonais, souhaitant obtenir du soutien pour construire leur projet habitat ou connaître les différentes aides auxquelles ils peuvent prétendre en cas de relogement.

• LE POINT LOGEMENT JEUNES

- Soutenir et accompagner les jeunes dans toutes les étapes de leur parcours résidentiel.
- Etablir un diagnostic individualisé et proposer des réponses adaptées à chaque situation.
- Mobiliser l'offre dans le parc public et le réseau de propriétaires privés particuliers afin de faciliter l'accès des jeunes au logement autonome et accompagner l'entrée dans le logement.
- Considérer l'insertion par le logement au cœur d'une problématique globale et travailler en partenariat avec les autres services intervenant auprès du public jeune.

• LE BAIL ACCOMPAGNÉ

- Assurer la promotion du bail accompagné auprès des différents bailleurs (agences immobilières, propriétaires privés, bailleurs sociaux) afin de les inciter à louer à du public jeune suivi dans le cadre du CLLAJ.
- Faciliter l'accès à un logement de droit commun pour un jeune qui ne pourrait pas y parvenir tout seul.
- Prévenir les éventuelles difficultés qui peuvent être rencontrées, par un suivi contractualisé entre le propriétaire, le CLLAJ et le jeune locataire, dès la signature du bail et ce pour une période de 6 mois.
- Mettre en place une médiation avec le bailleur et apporter une garantie de suivi pendant cette période et une présence en cas de problème sur toute la durée du bail.
- Apporter un soutien, dans l'ensemble des démarches liées à l'entrée dans un logement de droit commun.
- Favoriser un maintien durable dans les lieux et prévenir les impayés de loyer.

• LES ATELIERS COLLECTIFS

- Compléter l'accompagnement individuel réalisé dans la cadre du PLJ et du Bail accompagné.
- Informer et conseiller au mieux les ménages sur la thématique logement.
- Favoriser la création du lien social et des échanges permettant au public de partager leurs expériences.



La Résidence Habitat Jeunes - RHJ

La résidence Habitat Jeunes existe sur 3 sites différents :

- 89 Bd Aristide Briand - 13300 SALON DE PROVENCE
- 210 Bd Foch—13300 SALON DE PROVENCE
- Les Ferrages— 13250 SAINT-CHAMAS



La politique d'accueil est basée sur la mixité sociale et l'équilibre entre les différentes catégories de jeunes : jeunes étudiants et jeunes exerçant une activité salariée, en alternance, en stage professionnel.

La résidence accueille et héberge de manière temporaire des jeunes de 18 à 30 ans, en cours d'insertion sociale et professionnelle. La Résidence ne répond pas à l'urgence, c'est une étape entre l'hébergement et le logement pérenne.

Partenariat fort avec les établissements scolaires, centres de formations, acteurs jeunesse du territoire : mission locale, MDA, ADDAP, Compagnon du Devoir, IUT, IMFP, CFA, MECS, ...

Des services à la disposition des résidents : cuisine collective, buanderie, salle collective,

Un accompagnement socio-éducatif individualisé soutenu et adapté en fonction des besoins (administratif, emploi, santé, logement, hygiène, ...)

Une vie collective riche par le biais d'animations collectives : sportives, culturelles, festives, repas cuisine,

Une participation citoyenne à travers leur investissement au sein du Conseil de la Vie Sociale.

Du personnel présent tous les jours de 7h à minuit

Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale – CHRS NOSTRA

Le dispositif d'hébergement a été créé en juin 2015 afin de permettre et soutenir un processus de réhabilitation pour du public spécifique souffrant de troubles psychiques, en permettant un accès au logement accompagné et adapté, en prévenant les ruptures d'hébergement et de prise en charge pour ces publics, en offrant un accompagnement au maintien dans les lieux et en travaillant sur l'investissement dans le logement et en travaillant sur la dimension psycho-sociale avec le soutien et l'engagement d'autres partenaires.

Modalités d'intervention :

C'est un hébergement temporaire d'une durée de 6 mois renouvelable 1 fois, pour un public en situation de handicap psychique orienté par le SIAO.

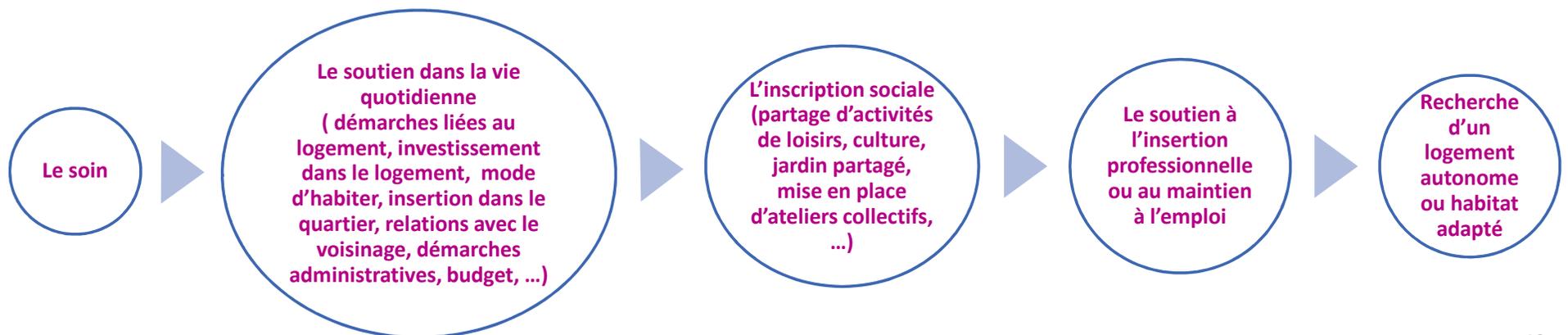
Chaque résident a un logement individuel pour évoluer à son propre rythme et en fonction de ses capacités personnelles. Il a en charge l'entretien de son logement et doit de se tenir au respect du règlement intérieur.

Le résident perçoit l'APL et verse une participation financière mensuelle ainsi qu'un forfait pour la consommation des fluides à l'association.

Le projet du CHRS NOSTRA repose sur le triptyque : Habitat - Soins – Lien

L'accompagnement global dans tous les domaines de la vie quotidienne se fait en lien avec les partenaires engagés dans le projet de la personne le SAVS Louis Philibert, le CMP de Salon, le SAMSAH ISATIS, l'antenne locale d'Habitat et Humanisme Salon de Provence, avec qui nous avons une convention partenariale.

L'accompagnement des publics est global en prend en compte toutes les dimensions



La Permanence Recherche de Logement & Prévention des Expulsions

Des permanences individuelles sont organisées plusieurs fois par mois dans plusieurs villes du Territoire :

- 2 fois par semaine sur Istres (CCAS & Maison du Citoyen)
- 1 fois par semaine sur Miramas (Maison de l'emploi & Maison du droit)
- 1 fois par mois sur Port Saint Louis du Rhône (Espace citoyen ou quai Bonardel)
- 1 fois par semaine sur Fos Sur Mer (Maison de la Mer)

Objectifs de la permanence :

Accueillir, suivre et orienter tous les publics rencontrant des difficultés liées au logement, évaluer leur situation afin de proposer le dispositif le plus adapté : Asell, Asell courte durée, Masp 2.



Asell de Courte Durée - ACD

Ce dispositif permet :

- D'assurer la médiation entre bailleurs et locataires afin de rétablir les liens
- Remobiliser le locataire par la reprise du paiement des loyers
- D'apporter des solutions en proposant des échéanciers
- Rétablir les droits CAF
- D'avoir une action positive sur la dette locative en la diminuant ou en la soldant.



Ces mesures, d'une durée de 2 à 4 mois, sont destinées à des ménages en impayé de loyer mais dont la situation financière et locative ne justifie pas, dans un premier temps, un accompagnement de longue durée.

L'ASELL Courte Durée va permettre de poser un premier diagnostic avec le locataire, évaluer un éventuel besoin en accompagnement, et proposer des solutions.

Ces ménages sont souvent orientés par les bailleurs, par un référent social ou se présentent d'eux mêmes.

Pour un ménage sur deux, la situation d'impayé de loyer n'est pas liée à un seul facteur mais plus à un cumul de problématiques (baisse de revenus, situation de surendettement, loyer inadapté, problème de gestion du budget...)

Les conflits avec le bailleur sont souvent présents. Du fait de l'absence de contact ou de communication, les locataires « baissent les bras » et cessent tout paiement du loyer en laissant la situation s'aggraver.

Aide à la Gestion Locative – NLP & OPH

Nouveaux Logis Provençal & Ouest Provence Habitat

Principales modalités d'intervention

Les permanences ont lieu 1 fois par mois sur chacune des résidences dans des locaux mis à disposition par le bailleur. Ces lieux de permanence permettent une plus grande proximité avec le public concerné.

Nouveau Logis Provençal (sur la Commune de Miramas)

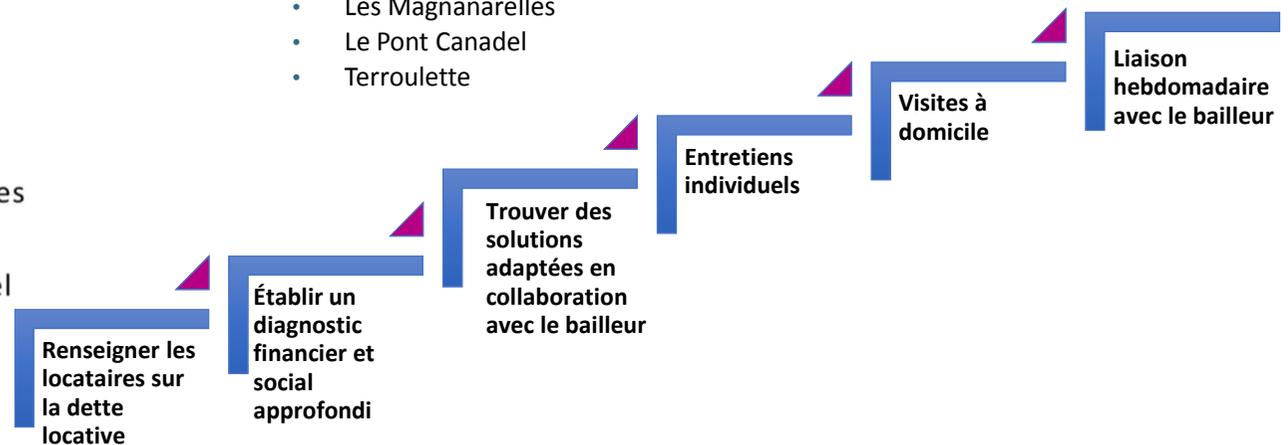
- Le 1^{er} lundi du mois (le matin) sur les Remparts (pour les Remparts et les ombrelles)
- Le 1^{er} jeudi du mois (le matin) sur le Monteau

Ouest Provence Habitat (sur la commune d'Istres)

- Le 1^{er} mardi du mois (le matin) sur le Prépaou
- Le 1^{er} jeudi du mois (le matin) sur les Magnanarelles
- Le 1^{er} vendredi du mois (le matin) au Pont Canadel

L'ADAMAL, à travers la mise à disposition d'un travailleur social, doit intervenir :

- Bailleur NLP : exclusivement sur la commune de Miramas et sur 3 résidences du bailleur :
 - Résidence Les Remparts
 - Résidence Monteau
 - Les Ombrelles
- Bailleur OPH : exclusivement sur la commune d'ISTRES et sur 4 résidences du bailleur :
 - Le Prépaou
 - Les Magnanarelles
 - Le Pont Canadel
 - Terroulette



Centre d'Accueil & d'Orientation - CAO

L'accompagnement social consiste principalement à accompagner les personnes dans les démarches de :

DEMANDE D'ASILE

- Démarches auprès de la Préfecture
- Procédure OFPRA
- Procédure auprès de la CNDA
- Procédure Dublin en lien avec les avocats

VIE QUOTIDIENNE

- Respect de la vie quotidienne
- Autonomisation de la gestion du quotidien
- Hygiène, vêtue et alimentation

SANTÉ

- Bilan à leur arrivée
- Orientation vers prise en charge spécifique
- Accompagnement rendez-vous santé

INTÉGRATION

- Ateliers sociolinguistiques : apprentissage de la langue française
- Sorties : visite de la ville, orientation vers la culture, le sport, les loisirs ...

OUVERTURE DES DROITS

- Contrat d'Intégration Républicain (CIR)
- Ouverture et suivi des droits rSa, Pôle emploi, Compte bancaire...
- Transfert ADA / rSa

- ✓ Le CAO s'est construit en partenariat avec l'AFPA et la municipalité d'Istres à la demande des services de l'État. Les associations caritatives, sportives et culturelles ont été sollicitées afin de permettre aux migrants de s'intégrer dans ce nouveau lieu de vie.
- ✓ Il a ouvert ses portes le 2 janvier 2016.

L'interprétariat

Au regard des différentes nationalités accueillies, nous utilisons divers moyens pour la traduction :

- ✓ Des stagiaires de l'AFPA
- ✓ Les anciens du groupe précédent
- ✓ La société ISM Interprétariat pour les traductions officielles

Les relations avec les institutions

- ✓ OFII : orientation CADA / sortie / CIR
- ✓ Préfecture : rendez-vous, attestations, suivi des procédures
- ✓ DRDJSCS : remontées hebdomadaires, suivi du CAO

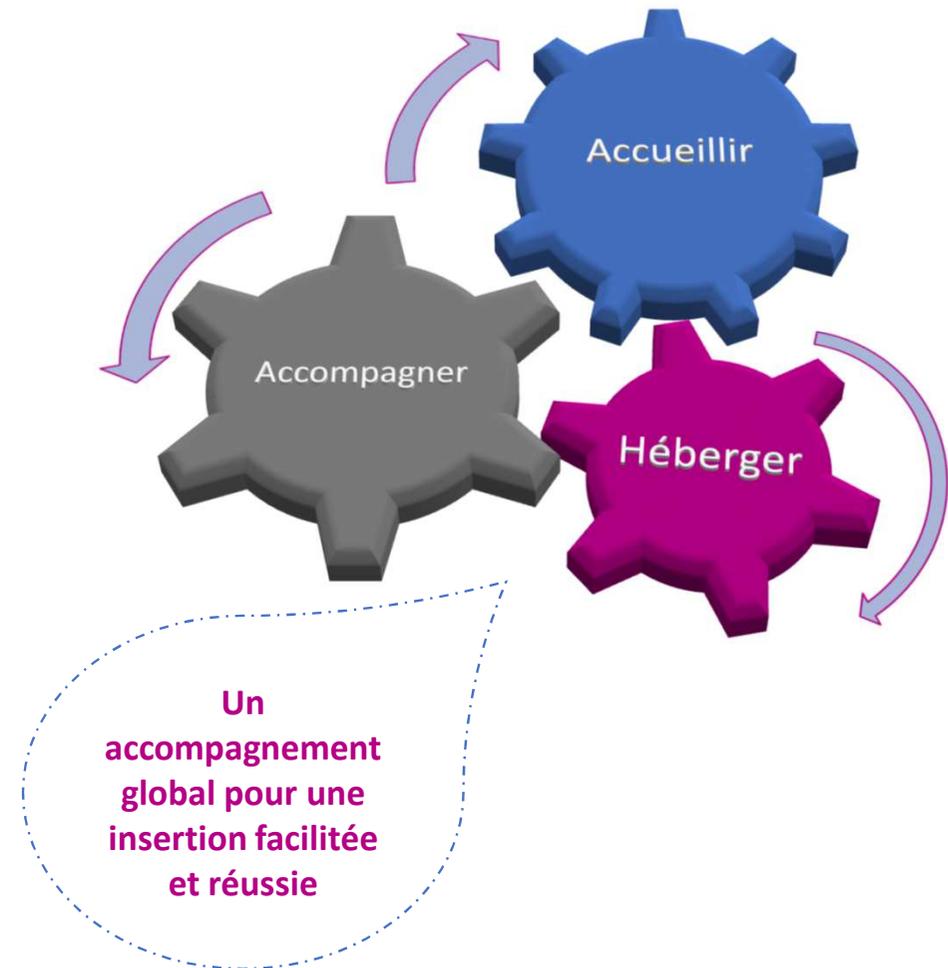
Les conditions d'accueil

- ✓ 1 bâtiment DE L'AFPA dédié uniquement au C.A.O avec 1 chambre individuelle de 9m² disposant d'un lavabo par résident.
- ✓ Cuisine collective mise à disposition des personnes
- ✓ 1 salle collective

Accompagnement global des Réfugiés Statutaires

Ce dispositif permet un accompagnement social global pour 25 hommes isolés sur le Territoire d'Istres Ouest Provence.

Cet accompagnement est principalement axé sur l'accès au logement et l'insertion professionnelle pour les personnes bénéficiaires de la Protection Internationale.



Notre démarche

L'action sociale de l'ADAMAL s'inscrit dans une démarche éthique basée sur :

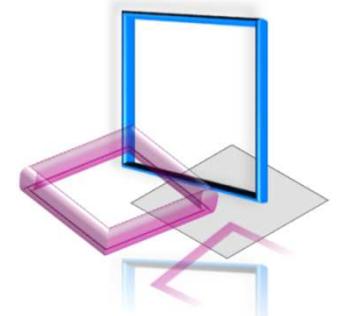
- ✓ La prise en compte des situations vécues par les personnes
- ✓ Le respect de l'autre en tant que sujet
- ✓ Une action émancipatrice incluant la participation active des personnes concernées
- ✓ Le souci de ne porter aucun jugement moral sur les situations rencontrées

Les membres de l'ADAMAL agissent dans le respect des singularités et du droit à l'autodétermination de chacun. Ils ont le souci constant de prendre le temps de l'écoute et de s'adapter à la singularité de chaque parcours de vie, tout en restant dans le cadre de leur intervention.

Les perspectives

L'ADAMAL montre une réelle capacité à s'adapter aux besoins et aux attentes des publics et s'efforce de développer une dynamique d'innovation sociale et de valorisation des savoir-faire.

Dans le souci de répondre à toutes les étapes du parcours logement des ménages, l'ADAMAL est force de proposition pour la mise en œuvre et la création de nouvelles structures relevant du logement adapté : maison-relais, résidence sociale ou tout autre dispositif d'accompagnement, de logement adapté ou d'hébergement.





DÉPARTEMENT
**BOUCHES-
DU-RHÔNE**



DIRECTION RÉGIONALE
DE LA JEUNESSE,
DES SPORTS ET DE LA
COHÉSION SOCIALE

Nos financeurs



Provence-Alpes-Côte d'Azur



Caf
des Bouches-
du-Rhône



Nouveau Logis
Provençal

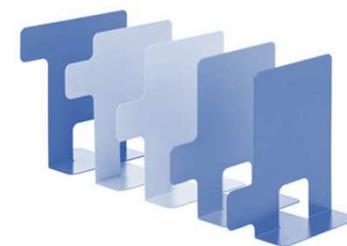


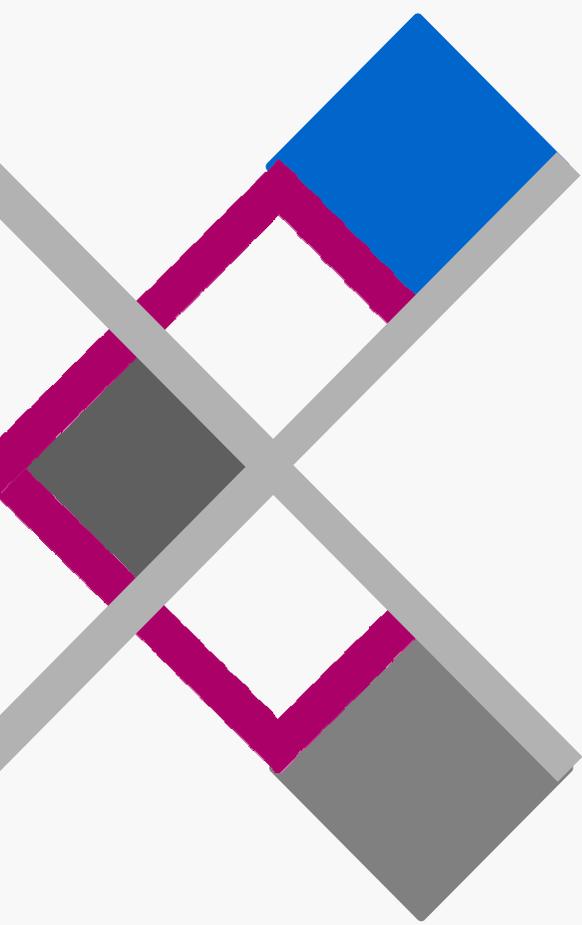
Trait d'Union de la Provence





Une équipe pluridisciplinaire.....	Page 2
Organigramme de l'Association.....	Page 3
L'ADAMAL et son historique.....	Page 4 à 6
But et principe éthique de l'association.....	Page 7
Le partenariat.....	Page 8
Les publics.....	Page 9
Parcours accompagné pour l'hébergement et le logement - Nos différentes actions	Page 10 à 24
• <i>ASELL : Accompagnement Socio-Éducatif Lié au Logement</i>	
• <i>ARL : Atelier Recherche Logement</i>	
• <i>MASP : Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé</i>	
• <i>Hébergement temporaire & Urgence</i>	
• <i>CLLAJ : Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes</i>	
• <i>RHJ : Résidence Habitat Jeunes</i>	
• <i>CHRS NOSTRA : Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale</i>	
• <i>Permanence Recherche de Logement & Prévention des expulsions</i>	
• <i>ACD : Asell de Courte Durée</i>	
• <i>Aide à la gestion Locative (Bailleurs NLP & OPH)</i>	
• <i>CAO : Centre d'Accueil & d'Orientation</i>	
• <i>Accompagnement global des réfugiés statutaires</i>	
Notre démarche – Nos perspectives.....	Page 25
Nos partenaires financiers	Page 26
Index.....	Page 27
Nous contacter sur l'antenne de Salon & Fos.....	Page 28





Siège

Territoire du Pays Salonais



89 Boulevard Aristide Briand 13300 SALON DE PROVENCE

Tel : 04 90 56 09 65 - Fax : 04 90 17 50 93

accueil.salon@adamal.org

Antenne

Territoire Istres Ouest Provence



Domaine de la Mériquette - Bâtiment 10 G - M 569

13270 FOS SUR MER

Tel : 04 42 11 02 80 - Fax : 04 42 05 09 65

accueil.fos@adamal.org



Mise à jour
01/2019